



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau
Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 4ième

étage/Floor

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Accessibility Conformance Testing	
Solicitation No. - N° de l'invitation 2B0KB-219754/A	Date 2023-04-26
Client Reference No. - N° de référence du client REQ 97540	Amendment No. - N° modif. 005
File No. - N° de dossier 611zm.2B0KB-219754	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-631-41348	
Date of Original Request for Standing Offer 2023-02-17	
Date de la demande de l'offre à commandes originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2023-05-01 Heure Avancée de l'Est HAE	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: St-Cyr, Audrey	Buyer Id - Id de l'acheteur 611zm
Telephone No. - N° de téléphone (000) 000-0000 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

PARTIE A – Question et réponses

Q&R 1-6 du 15 mars

Q1 : Pouvez-vous confirmer que le contrat nécessite une cote de sécurité Secrète?

R1 : Une fois le contrat attribué, le ministère ou l'organisme du gouvernement du Canada déterminera les exigences en matière de sécurité pour chaque projet individuel. Cependant, il est prévu que les exigences exigeront des niveaux de sécurité Fiabilité ou Secret en fonction des besoins des ministères.

Référence DOC :

- PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (1.9 Exigences relatives à la sécurité)
- PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES (6.1 Exigences relatives à la sécurité)
- PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT (A. OFFRE À COMMANDES)

7.2 Exigences relatives à la sécurité

Les exigences de sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes fournies par le Programme de sécurité des contrats) s'appliquent et font partie intégrante de l'offre à commandes.

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une cote de sécurité d'installation valable au niveau SECRET, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens CLASSIFIÉS/PROTÉGÉS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau SECRET, ou FIABILITÉ, tel que requis, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.

Q2 : Si nous sommes simplement intéressés par l'accessibilité du Web, serait-il un inconvénient pour nous de postuler?

R2 : Non, il n'y aura pas de désavantage à soumissionner pour une catégorie individuelle. Nous acceptons les offres pour n'importe laquelle des six catégories.

Référence DOC : ANNEXE « A » Énoncé des travaux (2. Catégories de ressources)

Q3 : Les VPAT sont un ancien format limité. OpenACR est un format développé par la GSA américaine <https://gsa.github.io/openacr-editor/> ce qui convient mieux au développement Web moderne. Est-ce quelque chose qui envisagerait de fournir?

R3 : Pas en ce moment.

Q4 : Nous pouvons livrer des documents en anglais, mais la demande de propositions indique : "Tous les travaux et livrables doivent être en anglais et/ou en français". - est-ce notre choix ou le choix du département?

R4 : Aux fins de la soumission, les livrables peuvent être soumis dans la langue choisie par l'offrant. Une fois le contrat attribué, le ministère ou l'organisme du gouvernement du Canada déterminera la langue des produits livrables (anglais seulement, français seulement ou bilingue) en fonction de l'accord de contrat.

Q5 : WCAG 2.2 est sur le point d'être publié, souhaitez-vous un support pour les ACR qui s'alignent sur la dernière recommandation WCAG lors de sa sortie ?

R5 : La norme EN 301 549 (2021), qui inclut les WCAG 2.1, est la norme à l'heure actuelle.

Référence DOC : ANNEXE « A » Énoncé des travaux (2. Catégories de ressources)

La ressource désignée par l'offrant doit assurer un service de test de conformité de l'accessibilité ou plus par rapport à la norme EN 301 549 (2021).

Si le Canada adopte une version plus récente de la norme EN 301 549, l'offrant doit en être informé par écrit au moment de sa mise en œuvre, et la ressource désignée par l'offrant doit mener à bien les tests par rapport à la version mise à jour de la norme dans les six (6) mois suivant sa publication.

Q6: Si toutes les exigences obligatoires des rapports remplis requis pour les catégories sont rencontrés, cependant, les clients ne sont pas disposés à approuver la soumission de leurs rapports en raison de la confidentialité (caviardé ou non caviardé). La Couronne serait-elle disposée à accepter des exemples de rapports basés sur le contenu fourni par la Couronne ?

Beaucoup de nos clients ne sont pas disposés à nous permettre de fournir les rapports de conformité que nous avons produits pour eux en raison de problèmes de confidentialité. Pour donner à SPAC la capacité d'évaluer nos capacités, serait-il possible pour SPAC de fournir des pages Web représentatives et des documents à évaluer ? Cela permettrait aux fournisseurs de démontrer leurs capacités et le niveau de détail fourni dans leurs rapports.

R6 : Non, l'offrant doit réussir l'évaluation obligatoire des critères d'entreprise pour participer au test.

Référence DOC :

- Pièce Jointe 1 de partie 4 - Critères d'évaluation

1.1.3 Lignes directrices relatives à la soumission des RCA

Les lignes directrices qui suivent s'appliquent à l'ensemble des critères obligatoires et des critères cotés.

Les offrants doivent obtenir les approbations nécessaires avant de soumettre leurs rapports de conformité en matière d'accessibilité. Tous les rapports de conformité en matière d'accessibilité doivent être évalués par rapport à une solution TIC tierce. Le nom de la solution et les noms des évaluateurs doivent figurer clairement sur les rapports non caviardés. Si nécessaire, les images montrant des fonctions confidentielles/d'un produit peuvent être retirées du rapport, pourvu qu'il soit clairement indiqué dans la soumission qu'elles ont été retirées pour des raisons de confidentialité.

Les rapports anonymes et caviardés ne seront pas acceptés, car ils sont souvent inaccessibles.

- Annexe A1 : Guide de notation des tests et directives pour l'exemple de test de conformité de l'accessibilité de la norme EN 301 549 (2021) [exemple de TCA]

Les offrants qui sont conformes aux critères obligatoires seront invités à participer à nos tests et pourront poser des questions lors des premières 48 heures de la période de tests de 10 jours.

Remarque :

Nous prenons la confidentialité très sérieux et tenons à assurer aux soumissionnaires que les six (6) rapports de conformité d'accessibilité significatifs et indépendants pour les sites Web ou les applications Web achevés au cours des vingt-quatre (24) derniers mois, qui ont été demandés, ne seront partagés avec personne à l'extérieur de l'équipe d'évaluation du GC (Canada) pour cette offre spécifique. Ces rapports sont destinés uniquement à des fins d'évaluation et resteront dans le cadre de GC (Canada).

Q&R 7-29 du 28 mars

Q7: Nous comprenons que la ressource obligatoire (RO1.2) peut être différente de la ressource cotée (RC1.2). Pouvez-vous confirmer?

R7: Non, les ressources désignées au RO doivent être les mêmes qu'au RC, par catégorie.

Q8: À la pièce jointe 1 de la partie 4 – Critères d'évaluation, serait-il possible d'utiliser les mêmes qualifications qui sont demandées en RO1.2 pour RC1.2 ? Si non, est-il possible que la ressource cotée soit fournie ultérieurement par exemple au moment du test ?

R8: Non, les qualifications demandées dans MR1.2 ne seront pas utilisées dans RR1.2. Comme indiqué dans la réponse à la question 7, la ressource désignée proposée pour chaque RR doit être la même que celle proposée pour les MR de la même catégorie. Les critères cotés sont des critères supplémentaires pour les mêmes ressources.

Tous les critères RR doivent être soumis ultérieurement après la clôture des soumissions, conformément à la section 4.1.1.3 de la DOC. Cela a également été clarifié dans la modification 003.

Q9: Est-il possible de demander une prolongation de la date limite de soumission?

R9: Oui, voir la modification 003 pour la prolongation.

Q10: Dans la partie 1, concernant 1.8, comprenons-nous bien que la seule façon de soumettre notre offre entièrement composée de documents électroniques est via le système de Postes Canada mentionné dans la DOC?

R10: Vous pouvez soumettre votre offre à l'Unité de réception des soumissions de SPAC par télécopieur au numéro indiqué sur la page couverture ou par voie électronique via les services de Connexion de la Société canadienne des postes (SCP) conformément aux instructions détaillées à la section 2.2 de la DOC.

Q11: À la pièce jointe 1 de la partie 4 - Évaluation où les critères demandent une expérience VPAT, devons-nous envoyer les VPAT avec notre offre ou seulement vous dire qu'ils existent (et sont disponibles sur demande) ?

R11: Oui, les Offrants doivent envoyer les VPAT avec leurs offres en fournissant le nombre de rapports demandés suivant le format VPAT selon les critères. Voir la modification 003 pour clarification.

Q12: En ce qui concerne 3.2 de la version anglaise de la DOC, qu'est-ce qui est censé aller dans la section IV ?

R12: La section IV est fusionnée avec la section III. Veuillez consulter la modification 003 pour la correction. L'erreur était seulement présente dans la version anglaise.

Q13: Concernant la section 3.2 de la Partie 3, sommes-nous autorisés à fournir les sections I, II et III dans un seul document ?

R13: Tel qu'indiqué à l'article 3.1 de la DOC, l'offre doit être séparée en trois documents.

Q14: Concernant 3.2, la TVH est-elle une taxe d'accise ou une « taxe applicable » ?

R14: La TVH est une taxe applicable.

Q15: En ce qui concerne 1.1.1, l'endroit où la DOC indique "les noms de tous les projets sur lesquels la ressource désignée a travaillé dans ces fonctions", pour certaines de nos ressources désignées, cela pourrait être des dizaines de projets : en avez-vous vraiment besoin ? Même question pour les « Noms de toutes les entreprises (client) de tous les projets » ?

R15: Les projets doivent répondre aux critères et aux périodes. Par exemple, si un critère demande plus de 12 mois d'expérience dans les tests d'accessibilité Web, vous devez fournir autant de projets liés aux tests d'accessibilité Web pour couvrir cette période.

Q16: Concernant 2.1, dans la colonne "Référence dans la soumission" du tableau, qu'imaginez-vous que nous mettrions dans les cellules pour chacune des lignes EO1.1 à EO1.6 afin de "démontrer notre conformité" d'une perspective d'entreprise? Nous sommes impatients de vous satisfaire, mais nous ne savons pas quel type d'informations vous attendez dans cette colonne (ou dans un autre document que nous fournirons et qui sera référencé dans cette colonne) ?

R16: Vous devez fournir une référence (section, numéro de page) à l'endroit où dans votre soumission vous avez fourni l'information pour démontrer que vous répondez aux critères. Cela nous permettra de le retrouver facilement.

Voir la modification 003 pour des précisions sur ce qui est requis pour démontrer la conformité à certains critères de MC.

Q17: Concernant 2.2 de la pièce jointe 1 de la partie 4, par exemple, la ligne RO 1.1 et RO 2.1, vous demandez que nous décrivions la méthodologie de test pour la ressource désignée. Cela signifie-t-il que nous ne devons fournir qu'une seule ressource désignée par catégorie ? Ou dites-vous que chaque ressource désignée pour une catégorie donnée doit fournir une méthodologie distincte ? Nous avons une méthodologie que nous utilisons à l'échelle de l'entreprise pour une catégorie donnée, nous ne savons donc pas pourquoi, si nous nommons plus d'une ressource désignée par catégorie, pourquoi chacune a besoin d'une méthodologie personnelle (plutôt que de fournir notre méthodologie d'entreprise pour toutes les personnes impliquées dans chaque catégorie).

R17: Bien que vous puissiez soumissionner pour une catégorie individuelle, vous devez proposer, au minimum, une ressource désignée par catégorie qui vous intéresse. Il est acceptable d'utiliser la même méthodologie de test pour différentes ressources et catégories désignées, à condition qu'elle satisfasse aux critères et qu'elle soit explicitement indiquée comme telle.

Q18: Dans la pièce jointe 1 de la partie 4, en ce qui concerne les certifications de l'entreprise ainsi que les certifications des ressources désignées pour des éléments tels que la certification IAAP WAS, devons-nous simplement vous dire ce que nous savons être vrai et vous demanderez des preuves si vous en avez besoin plus tard ... ou devons-nous joindre des certificats et autres pour vous prouver ces déclarations dans le cadre de notre offre ?

R18: Vous devez fournir une copie valide de votre adhésion, de votre accréditation et/ou de vos qualifications. Voir la modification 003 pour des clarifications.

Q19: En ce qui concerne l'annexe B1 (grille d'auto-évaluation), comment devons-nous remplir l'annexe B1 avant que les tests de l'échantillon ACT n'aient eu lieu (ce qui ne se produit qu'après la date de fermeture de la DOC), étant donné que les résultats de ces tests font partie de la grille?

R19: Cette annexe doit être remplie et soumise au moment des tests, et non à la clôture des soumissions. Se référer à la section 4.1.1.3 Test de la DOC et à la modification 003 pour des clarifications.

Q20: Concernant 7.2, *L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une cote de sécurité d'installation valable au niveau SECRET, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).* Devons-nous déjà l'avoir en place afin de soumettre une offre conforme ?

R20: Tel qu'indiqué à la section 6.1 Exigences relatives à la sécurité, les conditions doivent être respectées avant l'émission d'une offre à commandes, et non à la date de clôture de la DOC. À la date de clôture, les offrants doivent avoir fourni un formulaire de demande d'inscription (FDI) dûment rempli pour qu'il soit pris en compte dans le processus d'approvisionnement. Veuillez vous référer à la section 5.2.2 Exigences de sécurité – Documentation requise pour plus de détails.

Q21: En ce qui concerne l'annexe de la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, avons-nous raison de dire que nous n'avons rien à faire concernant la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité avant la date de clôture de la DOC?

R21: Pas en ce qui concerne la présente annexe, mais on rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise et, le cas échéant, les capacités de sécurité.

Q22: En ce qui concerne l'annexe D, devons-nous fournir une copie remplie du formulaire de l'annexe D avec notre soumission ?

R22: Oui. Veuillez vous référer à la partie 5 de la DOC.

Q23: Il y a des liens dans la DOC qui ne fonctionnent toujours pas suite à la modification 001, pouvez-vous les corriger ?

R23: Veuillez consulter la modification 003 et la DOC révisée. Certains liens sont cliquables et fonctionnent, tandis que pour d'autres, vous devez copier et coller dans votre navigateur.

En ce qui concerne les URL multilignes cliquables mais qui ne fonctionnent pas, lorsque vous les copiez et collez dans votre navigateur, vous pouvez recevoir un message de page introuvable en raison d'espaces ou de tirets manquants. Pour accéder à la page, vous devez modifier l'URL pour ajouter les espaces/trait d'union manquants conformément à l'URL de la DOC.

La page de Accessibility - Information Technology Industry Council (itic.org) (en anglais seulement) à la section 3.2 de la pièce jointe 1 de la partie 4 a été fournie dans la modification 003.

Le lien des soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF à la section 5.2.3 de la partie 5 est le même que ceux de la partie 5 - 5.2.3, de la partie 7A - 7.12 et de la partie 7B-7.8 de l'annexe H.

Le lien vers le site Web du catalogue de formulaires de TPSGC à la section 7.9 de la partie 7A et à l'annexe H n'est disponible que pour le GC. Dans les commandes subséquentes où ces formulaires peuvent être utilisés, le Canada commencera à remplir les formulaires et les enverra à l'offrant à ce moment.

Q24: Pour les tests d'accessibilité Web, le critère RO1.3 à la pièce jointe 1 de la partie 4 demande 6 RCA, puis EC1 demande 2 RCA. Cela signifie-t-il que nous devons soumettre un total de 8, ou peut-il s'agir d'un total de 6 RCA ?

R24: L'offrant doit soumettre, au minimum, un total de 6 RCA pour ces critères. L'offrant peut utiliser 2 des 6 RCA de EC1 pour RO1.3. L'offrant doit préciser explicitement quels rapports fournis à EC1 sont utilisés pour RO1.3.

Q25: Nous voulons participer à plusieurs catégories. À la pièce jointe 1 de la partie 4, RO6.2 demande 6 RCA. Ceux-ci peuvent-ils être les mêmes que les 6 RCA que nous fournirons dans RO1.3?

R25: Oui, l'offrant doit préciser explicitement quels rapports sont fournis pour quels critères.

Q26: À la pièce jointe 1 de la partie 4, pour les format RCA, vous avez demandé que les RCA soient en version VPAT 2.0 ou supérieure.

- Notre modèle de rapport (entièrement accessible dans Excel et Word) est différent mais couvre tout dans VPAT 2.0 ou 2.3. Pouvons-nous fournir nos propres modèles de rapport ou avez-vous besoin que nous transférons le contenu de nos rapports au format VPAT 2.3 ?
- Avons-nous besoin du format VPAT pour d'autres critères que RO6.2 et EC1?

R26: Le format VPAT est requis pour les rapports RCA pour RO6.2 et EC1. Tel qu'indiqué à l'annexe A1, ce sera également requis pour RC1.1, RC2.1, RC2.2, RC2.3 lors de l'exercice de test de l'évaluation décrite à la section 4.1.1.3.

Le format VPAT n'est PAS requis pour les rapports ACR pour RO1.3, RO2.2, RO3.3, RO4.3-A, RO4.3-B, RO5.2.

Q27: À la pièce jointe 1 de la partie 4, pour les tests d'accessibilité des documents, RO2.2 demande 8 ACR. Nous corrigeons généralement les documents (Word, PDF, Powerpoint, Excel) pour nos clients et leur renvoyons des rapports de conformité PAC 3.0 avec des fichiers avant (non accessibles) et après (accessibles).

- Les rapports de conformité PAC 3.0 sont-ils corrects ou avez-vous besoin de rapports VPAT ?
- Si vous avez besoin de rapports VPAT, les voulez-vous à la fois pour les fichiers endommagés ET corrigés ou uniquement pour les fichiers endommagés OU corrigés ?

R27: Le format VPAT est requis pour les rapports RCA pour RO6.2 et EC1. Tel qu'indiqué à l'annexe A1, Ce sera également requis pour RC1.1, RC2.1, RC2.2, RC2.3 lors de l'exercice de test de l'évaluation décrite à la section 4.1.1.3.

Le format VPAT n'est PAS requis pour les rapports ACR pour RO1.3, RO2.2, RO3.3, RO4.3-A, RO4.3-B, RO5.2.

Les Offrants doivent soumettre des rapports RCA pour les fichiers corrigés et rompus.

Q28: En ce qui concerne la pièce jointe 1 de la partie 4 et le premier paragraphe de l'annexe A1, pouvez-vous confirmer que :

- Nous n'abordons pas RC1.1, RC2.1, RC2.2 et RC2.3 dans la soumission, mais ceux-ci nécessitent un test qui est effectué après avoir satisfait aux exigences obligatoires.
- Nous devons soumettre les autres éléments RC (RC1.2 et RC2.4 à RC6) avec la soumission.

R28: Tous les critères RR doivent être soumis ultérieurement après la clôture des soumissions, conformément à la section 4.1.1.3 de la DOC. Cela a également été clarifié dans la modification 003.

Q29: En ce qui concerne la pièce jointe 1 de la partie 4, RO2.2 demande des ACR pour les documents, ces ACR peuvent-ils être basés sur le rapport WCAG-EM du W3C standard de l'industrie plutôt que d'être un ACR basé sur le modèle VPAT ?

R29: Le format VPAT est requis pour les rapports RCA pour RO6.2 et EC1. Tel qu'indiqué à l'annexe A1, ce sera également requis pour RC1.1, RC2.1, RC2.2, RC2.3 lors de l'exercice de test de l'évaluation décrite à la section 4.1.1.3.

Le format VPAT n'est PAS requis pour les rapports ACR pour RO1.3, RO2.2, RO3.3, RO4.3-A, RO4.3-B, RO5.2.

Q&R 30 du 14 avril

Q30: Concernant les critères techniques RO1.3 & RO2.2, étant donné que certains rapports d'accessibilité produits par les ressources sont confidentiels par nature (et/ou en raison de l'AND signée) et la période de temps serrée/limitée des 24 derniers mois, certaines de nos ressources sont incapable de produire le nombre requis des rapports décrits dans les critères, nous voudrions donc demander à la couronne de réduire le nombre de rapports nécessaires de moitié, exemple : MR1.3 de 6 rapports à 3 rapports ; MR2.2 de 8 rapports à 4 rapports ?

R30: Le Canada ne réduira pas le nombre de rapports requis, mais prolongera plutôt la période d'acceptation de 24 mois à 48 mois, ce qui permettra d'évaluer les rapports complétés au cours des 48 derniers mois. Veuillez consulter la modification 004 et noter que tous les critères incluant une période d'acceptation de 24 mois ont été changés à 48 mois.

Q&R 31 du 26 avril

Q31: Certains logiciels impliqueront-ils l'intelligence artificielle ?

R31: Logiciel est défini au sens large et peut impliquer l'intelligence artificielle.

**LA DATE FINALE POUR SOUMETTRE LES QUESTIONS EST LE 26 AVRIL 2023.
LES QUESTIONS REÇUES APRÈS CETTE DATE PEUVENT NE PAS ÊTRE
RÉPONDUES.**